



**Commune**  
**de Saint-Christophe en Oisans**  
Tél. : 04.76.79.53.50  
mairie@saint-christophe-en-oisans.fr

## CONVOCAATION du CONSEIL MUNICIPAL

Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

**Le vendredi 4 mars 2022 à 18h**  
**Salle du conseil en mairie**

### ORDRE DU JOUR : \* soumis à délibération

Nomination du secrétaire de séance.

Approbation du CR du Conseil municipal en date du 7 janvier 2022.

- \*- Proposition de grille tarifaire « 2 ALPES » pour la saison estivale 2022 ;
  - \*- Modification des tarifs du Musée ;
  - \*- Révision des tarifs communaux hors-régies au 1<sup>er</sup> avril 2022 ;
  - \*- Approbation Avenant N°3 – Convention service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme ;
  - \*- Subventions 2022 aux associations ;
  - \*- Vote de la répartition commune/administrés des coûts SACO assainissement 2022 ;
  - \*- Avenant N°2 au bail de location de la base nautique ;
  - \*- Avenant N°1 à la convention régissant les relations entre Oisans Tourisme et la Commune ;
  - \*- SACO- Convention de Co-Maitrise d'Ouvrage pour les réseaux humides (2022-2026) ;
- Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal au Maire (délibération du 29 mars 2014).

### Questions diverses

**PS : Merci de venir avec un masque et un stylo.**

Par avance, je vous remercie de votre présence.

Saint Christophe en Oisans,  
Le 25 février 2022

Le Maire,

M. Jean-Louis ARTHAUD

